

## Éditorial



La photographie de la France vue par Macron est un cliché néolibéral de la France poussé à son paroxysme. Tout doit être soumis au régime lucratif (pour une petite majorité) du marché. Au-delà des coups successifs portés contre nos conquêtes sociales ou le service public, c'est la mise en place d'une organisation qui divise les citoyens, favorise le pouvoir de l'argent et l'individualisme.

Un signe qui ne trompe pas : la démission de maires par centaines (le nombre de maires ayant quitté leurs fonctions depuis 2014 est en hausse de 55 % par rapport au mandat précédent, 42 en Haute Garonne). La commune, cellule de base de notre démocratie, est mise à mal par la loi NOTRÉ. Les regroupements forcés de communes, la suppression des emplois aidés et bientôt la disparition de la taxe d'habitation font d'elles des coquilles vides ...

Cette construction de la société, ancrée sur un chômage de masse, une précarité et une pauvreté en croissance constante, se double d'une dérive autoritaire fascisante. Le mépris affiché par le président de la République à l'encontre des « premiers de cor(v)ée », l'affaire Benalla, les violences policières en sont des exemples. Les attaques répétées contre les organisations syndicales confédérées au travers de la loi Travail 2, les projets de remise en cause du dialogue social dans la fonction publique, en sont d'autres.

« Et en même temps », en France, depuis 2009, les entreprises ont versé 51 milliards de dollars à leurs actionnaires... Les cadeaux fiscaux aux plus riches se sont chiffrés par centaines de millions.

« Et en même temps », le gouvernement continue de nous élever en exemples l'Allemagne et le Royaume-Uni. Ces deux voisins, souvent cités pour leur dynamisme économique, ont atteint le prétendu plein emploi au prix d'une hausse drastique des inégalités. En effet, le taux de pauvreté y est bien plus fort qu'en France, s'établissant autour de 17 % de la population. 20 % des salariés touchent moins des deux tiers du salaire médian, contre 6 % en France.

Est-ce ce modèle social qui est souhaité par la population ? La CGT ne le pense pas et continuera à résister...

Jean-Marc SERVEL  
Co-secrétaire de la CGT Finances Publiques 31



Les membres du syndicat CGT Finances Publiques étaient sur le marché de Bazèges pour faire signer leur pétition.

## Agenda

- 27 septembre : CTL CAP 2022
- 4 octobre : assemblée générale CGT Finances Publiques 31
- 9 octobre : journée d'action interprofessionnelle et intersyndicale
- 12 octobre : CDAS
- 14 novembre : CAPL A liste d'aptitude de B en A
- 16 novembre : CAPL B liste d'aptitude de C en B
- Du 29 novembre au 6 décembre : élections professionnelles par vote électronique.



## Sommaire

- Page 2-3 : La Gazette des sites
- Page 4 : Les fondements du service public
- Page 5 : Et si on parlait de l'eau
- Page 6 : Rencontre avec Jean-François TORTAJADA, membre du bureau de l'UD 31
- Page 7 : D'actifs à retraités : payer pour qui ? Faire autrement
- Page 8 : Idées, culture, loisirs



### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)



## Audience avec le nouveau DRFiP

### Les directeurs changent, la politique de liquidation est la même...

La CGT a été invité le 5 juillet à une première rencontre avec le nouveau directeur régional Hugues Perrin. Nous avons abordé avec lui l'ensemble des revendications des personnels en mettant plus particulièrement l'accent sur l'actualité départementale.

Sur l'adaptation des structures et du réseau (ASR), un certain nombre de dossiers sont déjà dans les tuyaux pour 2019 et 2020. **M. Perrin a expliqué que l'évolution du réseau était inéluctable et que les trésoreries à moins de 5 agents n'étaient pas viables, compte tenu des difficultés de gestion des absences diverses (congés, maladie...).** À la place, il préconise le développement des maisons de service au public (MSAP) avec deux agents territoriaux : comprenez qui pourra ! Avocat du macronisme, il vante le prélèvement à la source et les fusions de services.

Concernant la gestion hospitalière, M. Perrin s'est présenté comme un défenseur de la présence du comptable public. Selon lui, « si on veut rester à bord du secteur hospitalier, il faut accompagner la réforme hospitalière. Il nous faut analyser les procédures comptables car nous avons du retard par rapport au travail effectué auprès des collectivités locales ». **Il a institué dans son précédent département un service « gestion des hébergés » qui regroupait cette comptabilité, pour tout le département, au sein de la trésorerie du CHU de Caen. Une idée qui risque d'être appliquée en Haute-Garonne et qui fragilisera un peu plus les trésoreries qui ont la gestion d'hôpitaux et d'EHPAD sur le département. Un moyen de faire passer les effectifs à moins de 5 agents ?** N'en doutons pas !

Grand apôtre de la communication, notre nouveau « patron » (un terme qu'il a beaucoup utilisé le concernant) veut utiliser les medias locaux pour communiquer de manière positive sur l'utilité des fonctionnaires des Finances publiques. Il a d'ailleurs demandé, fin août, un droit de réponse à l'hebdomadaire la Voix du midi pour s'exprimer sur une interview du maire de Baziège qui avait publiquement dénoncé la fermeture de la trésorerie de sa commune (article du 9 août à retrouver sur notre site internet). **La CGT continuera le combat avec les élus et la population qui veulent s'engager pour défendre le service public de proximité, garant de l'égalité de droit sur le territoire.**

M. Perrin a également insisté sur l'importance de l'accueil physique, dans la mesure où une partie de la population « ne se débrouille pas avec internet ». Il a la solution clé en main : les services civiques ! **À l'origine des services civiques au sein de la DGFIP, il veut pousser leur recrutement de 11 à 30 dans le département en 2019. À 570 € par mois, pour 24 heures de travail par semaine, il est évident que ça coûte moins cher qu'un vacataire et a fortiori qu'un agent de catégorie C !** Pas un mot sur l'accueil téléphonique, qui est pourtant à ce jour la variable d'ajustement principale de la DGFIP.

Sur les droits et garanties des personnels, le nouveau directeur a précisé qu'il n'y avait pas de règles locales dans l'affectation des personnels. **Les CAPL locales de mutations fonctionneront donc avec la règle de l'ancienneté... mais il ne s'interdira pas d'y déroger par voie de détachement, s'il estime qu'elle n'est pas favorable à sa vision du service d'affectation.** Nous appelons cela une affectation au profil. La CGT continuera à s'y opposer !

## Carton Rouge



### à la cellule « Conditions de vie au travail » du service RH

Lors de deux rencontres avec le directeur régional, nous sommes intervenus sur la tenue des audiences RH concernant les collègues en difficulté et regretté que ces entretiens soient trop souvent à charge des collègues. La direction n'a pas à communiquer ses griefs à l'agent concerné dans ce cadre-là. La cellule « Conditions de vie au travail » n'est pas, selon nous, destinée aux rappels à la réglementation mais doit, lors de ces entretiens, écouter et prendre les premières mesures pour répondre à une souffrance exprimée (souvent très difficilement par l'agent).



**Nous rappelons que nous invitons les collègues à ne pas se rendre seul à ce type d'audience, l'accompagnement syndical pouvant seulement se limiter à la simple prise de note.**

**Les militants CGT sont à la disposition de vous, syndiqués ou pas, afin de vous accompagner au mieux dans une situation que vous ne supportez plus, quelle qu'en soit la cause.**

### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)





## Lauragais

### Pour le maintien et développement des trésoreries de proximité

Dans le cadre de l'adaptation des structures et du réseau (ASR) 2019, la direction envisage la fermeture pure et simple des trésoreries mixtes de Baziège et Nailloux. Après le Comminges, le Lauragais devient la cible à abattre de la DRFiP 31.

La fermeture d'un service public de proximité dans un territoire n'est pas anodine. Elle engendre un certain nombre de questions :

- **l'emploi** : que ce soit à Baziège (fermeture et -4 emplois) ou à Nailloux (fermeture et -3 emplois), Caraman (suppression de deux emplois), ce seront demain autant d'emplois en moins sur la commune, autant de salarié-e-s en moins qui feront vivre le commerce de proximité durant la semaine.

- **l'aménagement du territoire et le service public de proximité** : un service public de proximité est un des maillons de l'aménagement de nos territoires, un point d'appui au développement économique. Après la fermeture de l'agence du Crédit Agricole à Baziège, c'est au tour de la trésorerie ! Et demain ? N'y a-t-il pas là une contradiction avec un territoire en pleine expansion (ouverture d'une nouvelle classe à Baziège, +76% d'augmentation de la population sur le bassin de vie de Nailloux d'ici 2030). Demain, le SICOVAL (troisième intercommunalité après la Métropole et le Muretain) n'aura aucun service sur son territoire en charge du calcul et du recouvrement de l'impôt. Est-ce bien raisonnable pour plus de 73.000 habitants recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ?

**La démarche de la CGT.** Dès l'annonce des projets de fermeture, nous avons tenus des heures mensuelles d'information dans les services concernés. N'oublions pas que nous sommes la seule organisation syndicale du département à aller régulièrement à la rencontre de l'ensemble des agents.

Nous ne pouvons nous résigner à la fermeture de nos services. Les salarié-e-s, la population, les élus sont autant de clés à utiliser pour déverrouiller le fatalisme et la résignation.

Après nous être adressés aux collectivités concernées par les fermetures, y compris celles accueillantes (comme Villefranche-de-Lauragais), nous avons enregistré un nombre important de prise de position contre la fermeture du service public de proximité. Du Conseil départemental, aux communes concernées (Baziège et Nailloux), en passant par l'intercommunalité (Terres du Lauragais et le Sicoval), quinze collectivités territoriales ont pris position pour le maintien et le développement du service public de proximité. Et ce n'est pas fini !



Nous sommes également allés à la rencontre de la population qui n'a pas hésité à signer nos pétitions sur les marchés de plein vent tout comme certains commerces qui s'en sont emparés. Des mairies les ont mises à disposition à leur accueil ou en ligne sur leur site internet.

La CGT a joué pleinement son rôle avec le soutien des unions locales et de camarades d'autres professions pour faire connaître notre démarche et faire signer les pétitions.

De manière inédite, la CGT Finances publiques s'est invitée dans le débat sur la révision du schéma de cohérence territoriale du Pays Lauragais. Elle a produit une contribution de 4 pages en lien avec les bassins de vie et l'existence des trésoreries. Ce document a été très apprécié des élus.

**Les collectivités dindons de la farce.** Les collectivités voient leur service public disparaître. On leur propose de le prendre en charge dans des maisons de service au public ou dans les maisons de solidarité, charge à elles de supporter le coût de l'emploi. Cela fait beaucoup. N'oublions pas que ces mêmes collectivités vont devoir collecter, demain, l'impôt à la source et payé à prix d'or des maintenances pour leurs logiciels de paie. L'incertitude sur la compensation de la suppression de la taxe d'habitation est toujours d'actualité. Ce passage en force de l'État commence à laisser des traces sur notre démocratie. Près d'un maire démissionnaire sur cinq vient d'Occitanie. La Haute-Garonne a malheureusement le palmarès en la matière.

Malgré notre interpellation sur ces projets néfastes, le Préfet de Région reste silencieux ... mais de ce mépris nous avons l'habitude, que ce soit avec le nouveau DRFiP qu'avec ses prédécesseurs.



J.-F. Roussel, le maire de Baziège, et Boris Beaujean, CGT Finances Publiques, devant le Trésor public. Photo DOM. G. B. T.

**En conclusion, un moratoire sur les suppressions et restructurations de nos services publics avec l'ensemble des acteurs concernés est urgent. Ouvrir une véritable négociation, voilà la modernité et non l'archaïsme dont fait preuve notre direction !**

### Nous contacter :

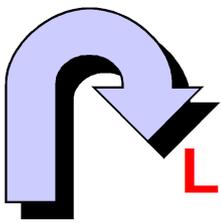
Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# RETOUR SUR...



## Les fondements du service public

CoGiTo 31 N°6 Septembre 2018

Dans un monde et une société où les repères collectifs, les notions de solidarité citoyenne et de fraternité sont gommés, **la CGT porte une autre conception des services publics pour le XXIème siècle.**

### Mais à quoi servent les services publics ?

La raison d'être du service public est **la satisfaction de l'intérêt général**, la promotion des biens communs, le développement humain durable et la recherche du progrès social.

**Le service public est un choix de société.** Il est l'outil qui fait prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. L'intérêt général tel que le porte la CGT est d'abord la recherche de la satisfaction des besoins de tous. Le service public doit assurer des activités afin de produire les biens et les services répondant aux besoins des populations.

### Les Services Publics rythment les pas de nos vies



Par exemple, concernant les ressources énergétiques, la CGT propose de donner aux citoyens la maîtrise de ce secteur clé pour le fonctionnement de notre société en créant le Pôle public de l'énergie. Il aurait pour fonction de piloter les missions, les activités, les ressources financières et les matières premières, vers la réponse aux besoins humains et au respect de l'environnement.

### Garantir l'égalité de tous partout

**Le service public doit répondre aux droits fondamentaux** que sont l'éducation et la formation, l'action sociale et la santé, l'emploi décent, la justice et la sécurité, le logement, les transports, l'énergie et l'eau, l'information, la culture et la communication. Prenons l'exemple de l'éducation. C'est un investissement pour l'avenir. Elle garantit l'accès à tous aux connaissances et savoir-faire et ne doit pas dépendre du lieu d'habitation ou du revenu. Pour la CGT, loin des logiques d'autonomie des établissements, **le service public doit garantir l'égalité des droits pour tous sur l'ensemble du territoire.**



La CGT agit pour le développement d'un service public de la formation professionnelle permettant aux salariés et aux privés d'emplois d'évoluer dans leurs qualifications tout au long de leur carrière.

### Un cadre démocratique

Le service public doit permettre, dans un cadre démocratique, la participation des salariés, des usagers et de leurs représentants, à la définition et à l'évaluation des missions publiques. Ce cadre démocratique nécessite une construction permanente entre les élus, les entreprises, les salariés et les usagers (on peut citer l'exemple de la conception du TGV qui est une création basée sur la coopération entre la SNCF, société de service public ferroviaire, et le constructeur industriel Alstom). **Cette construction exige la création de nouveaux droits et d'espace d'intervention des salariés et des citoyens dans la sphère publique.**

Pour la CGT, la finalité, le financement, l'évaluation et le contrôle des services et politiques publics sont des enjeux majeurs en matière de démocratie.

#### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# VU AILLEURS

## Et si on parlait de l'eau



CoGiTo 31 N°6 Septembre 2018

**Interview par la CGT de Lucien Sanchez et Marie-Françoise Vabre, responsables du collectif « eau secours ».**

**Comment s'organise cette « bataille de l'eau » ?**

**En quoi une régie publique de l'eau est-elle préférable à une gestion privée ?**

La liste des raisons pourrait être longue mais nous allons prendre deux exemples pour illustrer notre réponse.

L'eau est un bien commun de l'humanité, une ressource précieuse partout en tous lieux.

Le premier argument, c'est qu'on ne peut laisser sa gestion entre les mains d'entreprises privées dont l'objet central est de dégager des profits pour rémunérer des actionnaires.

Il faut avoir des ordres de grandeur en tête : les contrats de gestion de l'eau et de l'assainissement sur les 36 communes de la métropole toulousaine représentent un milliard deux cent cinquante millions d'euros HT sur la durée prévue du contrat (12 ans, soit environ 100 millions par an). Quand on analyse la structure des comptes des gestions déléguées, on constate que le pourcentage des sommes prélevées sur la facture des usagers (profits, frais de siège et de développement) dans le seul intérêt du délégataire se situe, a minima, aux alentours de 8 à 10%, soit rapporté au montant prévisionnel du budget de la délégation, une somme de 100 à 125 millions d'euros (8 à 10 millions par an).

Si la gestion était en régie, ces « charges » ne pèseraient pas sur les comptes et elles n'existeraient tout simplement pas d'ailleurs et cette somme importante pourrait être affectée à beaucoup d'autres usages comme la gestion aval et amont de la ressource, la politique tarifaire, le renouvellement des réseaux...

Le second argument est celui de la démocratie et du contrôle citoyen. Une régie personnalisée (c'est sa dénomination juridique) est dirigée par un conseil d'administration dans lequel, souvent à hauteur d'un tiers, peuvent siéger avec voix délibérative des représentants d'associations d'usagers, des représentants syndicaux, des scientifiques... Le niveau d'information et de contrôle des usagers peut alors être élevé.

Quand la gestion est déléguée, seul le contrat compte et les citoyens et usagers du service sont exclus de tout le processus de gestion.

Nous pouvons parler de trois grands axes qui se complètent et se recoupent.

Le premier axe, c'est celui de l'éducation populaire car l'eau est un sujet complexe et il faut favoriser la compréhension des enjeux pour que les citoyens (et pas seulement les usagers) soient « armés » pour porter le projet de régie publique. Nous avons, par exemple, organisé des « états généraux de l'eau » à la Bourse du travail auxquels plusieurs centaines de personnes ont participé.

Le second axe, c'est celui du contact avec les élus des 36 communes de la Métropole. Nous les rencontrons, souvent les maires, pour échanger avec eux et développer nos arguments en faveur de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement ; il nous arrive même, comme à Brax ou Launaguet, d'intervenir lors de conseils municipaux. Nous n'oublions pas que le choix du mode de gestion sera fait par le conseil communautaire du mois de décembre de cette année et que chaque voix va compter.

Le troisième axe, c'est celui de l'agitation avec notre présence sur les marchés et partout où c'est possible sur la voie publique, pour faire signer notre pétition, distribuer des tracts, échanger avec la population. Nous avons fait aussi une manifestation en deux roues un samedi matin. Pour « tout » savoir sur le collectif, ses activités et accéder à ses données en ligne, il faut aller sur le site [eausecours31.fr](http://eausecours31.fr).

**Quelles sont les prochaines échéances ?**

Celles-ci sont au nombre de trois.

La première est plutôt festive, c'est un concert avec, entre autres, Mouss et Akim de Zebda, le dimanche 30 septembre au port Viguerie à Toulouse à partir de 14h avec un village militant et une buvette.

La seconde va s'étaler sur plus d'un mois avec la mise en œuvre d'une consultation citoyenne sur la ville de Toulouse pour demander l'organisation d'un referendum sur le mode de gestion. Il nous faut atteindre 20% du corps électoral, 57 000 votants, pour que cette demande puisse éventuellement déboucher sur un referendum. Il s'agit d'un objectif ambitieux mais qui va nous permettre de mettre en œuvre un militantisme de terrain, aux plus près des habitants via le porte à porte par exemple.

La troisième échéance, c'est celle du conseil communautaire de décembre où aura lieu le vote sur le choix entre régie et délégation de service publique. Et nous y serons !

**Nous contacter :**

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# QUESTIONS À ...

**Jean-François TORTAJADA**

secrétaire de la CGT DDT 31 et membre du bureau de l'Union Départementale 31



**CoGiTo 31 N°6 Septembre 2018**

**Jean François, peux-tu te présenter en quelques mots ?**

**Jean-François TORTAJADA (JFT) :** Je suis fonctionnaire, technicien supérieur du développement durable à la DDT. Je suis secrétaire de mon syndicat ainsi que membre du bureau de l'Union Départementale CGT 31 en charge du revendicatif. À ce titre, je travaille, entre autre, sur la fonction publique et plus largement sur les services publics.

**On parle beaucoup de CAP 2022, pourtant « les réformes de l'État » ne sont pas nouvelles. Quelles sont leurs logiques ?**

**JFT :** Effectivement, depuis, la fin des années 80, on n'arrête pas de « réformer » l'État ou de le « moderniser » au gré des dizaines de rapports et circulaires depuis 30 ans. L'argument est toujours le même : « la fonction publique n'évolue pas, il ne faut pas être figés dans le passé ». On culpabilise les citoyens et les agents publics : « il y a trop de gaspillage d'argent public, on peut faire mieux avec moins... ».

Officiellement, ces réformes seraient destinées à réduire la dépense publique mais, en réalité, ils opèrent un vaste transfert d'argent public dans les caisses du secteur privé, via les actionnaires, par le biais de la privatisation des missions et des exonérations qui se comptent en plusieurs dizaines de milliards par an, le tout sans créer un seul emploi. C'est du vol à grande échelle ! Ces réformes introduisent, en même temps, les critères libéraux de l'entreprise dans nos administrations et services publics : compétitivité, méthode Lean, individualisations, gestion des carrières et salaire au mérite... Débutés avec les lois de décentralisation, les transferts massifs de missions de la fonction publique d'État vers les collectivités locales, sans compensation, se poursuivent et s'accroissent. En cohérence avec les réformes territoriales et institutionnelles, nous sommes au cœur de la logique néolibérale avec « l'État entreprise » dans des « territoires entreprises » au seul service du marché.

**Qu'est ce que CAP 2022 apporte en plus comme dangerosité ?**

**JFT :** Dans ce long processus de réformes, la LOLF et la RGPP ont produit un basculement vers un autre type de puissance publique et CAP 2022, vise à

boucler la boucle. Avec le comité CAP 2022 composé principalement de grands patrons et de financiers, la mise sous tutelle des politiques publiques est une évidence, elles doivent servir le marché et la libre concurrence. Le processus en cours de suppression du niveau communal et départemental dans leur forme actuelle, ainsi que la généralisation des grandes métropoles restructurent les territoires au seul service des grands groupes. La démocratie y est absente. Au niveau de l'État, on note la forte concentration du pouvoir autour du premier ministre et de ses services dont les effectifs augmentent. En lien direct avec Matignon, les pouvoirs des préfets de région sont renforcés. Ils sont d'ailleurs la cheville ouvrière de CAP 2022, les directions régionales et départementales sont désaisies.

**Quel obstacle s'oppose encore à cette logique néolibérale ?**

**JFT :** Le statut de fonctionnaire car il est garant de l'État de droit, de l'intérêt général, de l'égalité de traitement des citoyens par le service public. En pleine cohérence avec les ordonnances qui casse le code du travail, le statut est menacé. Déjà à l'instar du privé la prime a pris le pas sur le salaire et la gestion des carrières s'affranchit de plus en plus du statut. Déjà initiée par la RGPP, une nouvelle étape serait franchie avec CAP 2022, avec les agences en lieu et place des services déconcentrés actuels (modèle anglo saxon). À l'image de la Poste, les agences, comme tout autre opérateur, permettent d'éteindre le statut de fonctionnaires au profit de salariés de droit privé en CDI mais aussi avec l'explosion des CDD !

**Quel combat la CGT peut mener pour s'opposer à ces réformes ?**

**JFT :** Les usagers, les citoyens peuvent agir sous diverses formes mais l'action syndicale demeure indispensable pour les agents. À la CGT, nous voulons déployer notre activité dans toutes ses composantes (revendications sur le lieu de travail, débat, mobilisation) et dans toutes ses dimensions, c'est à dire au sein de la fonction publique mais également de façon interprofessionnelle en alliant les salariés du public et du privé. Nous travaillons également à l'unité intersyndicale et au-delà (associations, collectifs, élus, parlementaires engagés dans l'action en faveur du progrès humain).

**Nous contacter :**

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# D'ACTIFS À RETRAITÉS

## Payer pour qui ? Faire autrement !



**CoGiTo 31 N°6 Septembre 2018**

Le Premier Ministre a annoncé, au titre du budget 2019, faire le choix du travail et cela au détriment des prestations sociales, des retraites et avec une nouvelle baisse des cotisations sociales patronales. Ce n'est pas le choix du travail qui est fait mais celui de l'argent roi.

### Des mesures significatives et coûteuses

En 14 mois se sont cinq milliards de cadeaux fiscaux via, par exemple, la suppression de l'ISF et l'instauration du taux de 30% pour les revenus du capital.

Début 2019, il faudra rajouter au paiement du CICE relatif à 2018, le coût de la transformation de celui-ci en baisse des cotisations, soit 20 milliards ou 0,9% du PIB. Sachant que depuis 2013 le CICE a coûté 73 milliards sans réelle efficacité sur l'emploi, c'est bien des choix contestables que salariés, retraités, chômeurs, étudiants doivent financer via leurs impôts ou les mesures d'austérité décidées par le gouvernement.

### À propos des retraites



Mais, derrière la désindexation des retraites sur l'inflation n'y a-t-il pas anguille sous roches ?

Le projet de réforme structurelle du régime de retraite du gouvernement, se ferait sous enveloppe fermée. Dès lors quid de l'indexation des retraites sur l'inflation ?

En effet, le salarié versera ses cotisations de retraite qui seront

converties en points. Il sera acquis un nombre de points, uniquement cotisés sur les périodes de travail (hors maladie, chômage, maternité, etc..). La valeur du point dépendra de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le salarié. Dès lors, à enveloppe fermée, seules des données structurelles feront varier le montant des pensions : une plus grande espérance de vie les réduira ! Avec cette réforme structurelle les retraités actuels verront, à terme, leurs pensions adaptées à ce régime.

### De la réversion

La pension de réversion connaîtra-t-elle la même logique ? Créée en 1935 dans la Fonction publique elle constituait un choix patrimonial du couple marié : une pension à taux plein ou une pension réduite et la réversion. En 1945, la réversion est généralisée pour les femmes, supprimant l'option taux réduit et réversion. Elle est ensuite étendue aux hommes. Elle concerne 4,4 millions de personnes, surtout des femmes (89% des bénéficiaires), dont 1,1 million ne perçoit pas de pension de droit direct. Plus d'une femme sur quatre ne reçoit que la réversion qui procure en moyenne 645€ par mois. Pour la CGT ce droit fondamental de solidarité des systèmes de retraite est à conforter, n'en déplaise à la Cour des comptes qui le considère comme inutile au

motif que les femmes ont des droits propres. Faut-il rappeler que les droits propres des femmes sont inférieurs de 30 % à ceux des hommes !!!

### Expérience de vie

Mais la solidarité, les retraités peuvent en témoigner. Par exemple, en 1982 notre pays comptait 25 tranches d'impôts sur le revenu avec une tranche maximale de 65% au lieu de 5 tranches aujourd'hui avec un maximum de 45%. Cela induisait une plus grande justice sociale avec, de plus, un rapport financier plus important.

De plus, les retraités actuels ont payé, au titre d'actifs, la vignette pour assurer un minimum de revenus aux personnes âgées, à partir de 1956, eu droit à la CSG, en 1991, à la CRDS en 1996, à la journée de solidarité non payée en 2004. En tant que retraités, ils ont subi la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves et veufs ayant élevé un ou des enfants en 2008, la contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie en 2013, le gel des retraites complémentaires en 2014, la suppression de l'exonération fiscale de la majoration de retraite pour plus de trois enfants, et depuis le gel des pensions et l'augmentation de la CSG.

Notons que la retraite moyenne s'élève à 1 250€ mais est de 993€ pour les femmes (le seuil de pauvreté étant à 987€ et la minimum vieillesse à 802 €) !!!

Or une étude d'ATTAC, sur la période 1978 à 2013, montre que les cadeaux fiscaux, essentiellement aux nantis, représentent 840 milliards. Avec, sur cette période, 450 milliards d'évasion fiscale, 350 milliards dus à la crise (renflouement des banques etc) et 400 milliards liés aux taux d'intérêts de la dette, cela fait 2 000 milliards. Ajoutons toutes les cadeaux faits depuis 2013 aux nantis. Drôle de solidarité !!!

### Autrement ?

Pour les pensions d'autres solutions que celles du gouvernement sont possibles.

Serait garanti la possibilité de prendre sa retraite à 60 ans sur la base de 75% du revenu net d'activité pour une carrière complète, avec suppression de la décote. Par exemple :

- l'égalité salariale homme/femme, avec le surplus de cotisation dégagé, équilibrerait financièrement le système des retraites au milieu des années 2020 ;
- la modulation des cotisations patronales, en fonction des emplois créés et du niveau des salaires versés, pourrait amener au moins 10 milliards d'euros aux régimes des retraites ;
- une contribution pour les revenus financiers des entreprises (250 milliards), à hauteur de celles des salariés, rapporterait 20 milliards d'€ par an.



**Et si on essayait !**

### Nous contacter :

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne**

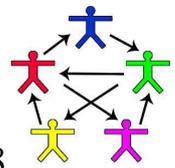
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)

**Page 7**





## « En guerre » - Un grand film social et politique

Un film coécrit, coproduit et réalisé par Stéphane Brizé en 2018.

Il a été tourné en seulement vingt-trois jours. Stéphane Brizé tenait « à ce que l'énergie du tournage fasse écho à l'énergie du combat que peuvent mener des salariés dans un cas comme celui décrit dans le film ».

**Malgré de lourds sacrifices financiers de la part des salariés et un bénéfice record de leur entreprise, la direction de l'usine Perrin Industrie décide néanmoins la fermeture totale du site.**

Les 1 100 salariés, refusent de se soumettre et, d'abord unis derrière un syndicaliste, Laurent Amédéo (Vincent Lindon), occupent l'usine.

Le site d'Agen n'est plus rentable, assène la direction, qui entend imposer un **plan social**.

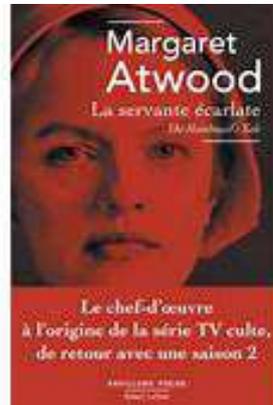
*Les ouvriers s'appuient sur un accord conclu deux ans auparavant de maintien de l'emploi pour cinq ans en échange d'une modération salariale et d'un renoncement aux primes, tandis que la direction de l'entreprise, faisant partie d'un groupe allemand, invoque la rentabilité insuffisante face à la concurrence, qui les presse de supprimer la production sans tarder.*



**Ils vont tout tenter pour sauver leur emploi :** négociations âpres, démarches juridiques, rencontres avec les conseillers des ministères. Tous les moyens sont bons pour empêcher le pire. Jusqu'où ? Et quel destin pour Laurent, leader considéré comme trop radical par certains de ses camarades ?

## Un livre à lire

**La servante écarlate de Margaret Atwood** est un roman de science-fiction dystopique qui n'est pas sans rappeler *1984* de Georges Orwell.



Il décrit un futur, peut-être proche, où la religion domine la politique dans une coalition totalitaire. Devant la chute drastique de la fécondité, due à la pollution et aux déchets toxiques de l'atmosphère, la république de Gilead,

récemment fondée par des fanatiques religieux, a réduit au rang d'esclaves sexuelles les quelques femmes encore fertiles.

Les femmes se retrouvent divisées en cinq classes : les Épouses, seules femmes ayant du pouvoir, elles dominent la Maison, les Marthas qui entretiennent la maison et aussi s'occupent de la cuisine, les tantes qui forment les Servantes, les Ouvrières (pauvres) et enfin les Servantes écarlates dont le rôle est la reproduction humaine. Toutes les autres femmes (trop âgées, infertiles, etc.) sont déportées dans les Colonies où elles manipulent des déchets toxiques.

L'héroïne, rebaptisée Defred, est une servante écarlate qui décrit son quotidien en nous rappelant **combien nos libertés sont fragiles**. Son unique raison de vivre ce sont ses souvenirs où les femmes avaient le droit de lire, de travailler... En rejoignant un réseau secret, elle va tout tenter pour recouvrer sa liberté.

**Ce roman éclaire d'une lumière terrifiante l'Amérique contemporaine.**

Ce livre a fait l'objet d'une adaptation en série télévisée : [The Handmaid's Tale](#) en 2017.

## Rapport sur les inégalités mondiales

Ce livre publié aux éditions du seuil et écrit entre autre par Thomas PIKETTY et Lucas CHANCEL vient confirmer ce que dénonce la CGT : les inégalités en France et dans le monde n'ont cessé de s'accroître depuis le début des années 80. Cette croissance des inégalités est surtout due à une baisse des politiques publiques redistributives et de la remise en cause d'une fiscalité progressive sur le capital et le travail. En France, les mesures d'austérités adoptées en 1983, dont la fin de l'indexation des salaires sur l'inflation, marquent le début d'une montée des inégalités. **La « théorie du ruissellement » chère à Emmanuel MACRON, s'est malheureusement imposée avec les conséquences désastreuses que nous connaissons : une caste qui s'enrichit au détriment de la plus grande partie de la population.**

**Nous contacter :**

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)

